

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 16 janvier 2020 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2020 au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

NOR : MENH2000762A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 16 janvier 2020, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2020 au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux est fixé à 110, répartis selon les spécialités suivantes :

- allemand : 2 ;
- anglais : 12 ;
- espagnol : 8 ;
- italien : 1 ;
- arts plastiques : 2 ;
- économie et gestion : 8 ;
- éducation physique et sportive : 9 ;
- histoire-géographie : 5 ;
- lettres : 11 ;
- mathématiques : 8 ;
- philosophie : 2 ;
- sciences de la vie et de la terre : 6 ;
- sciences médico-sociales : 2 ;
- physique chimie : 8 ;
- sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles : 6 ;
- établissements et vie scolaire : 20.